

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : APP-2016-167</b>
<b>Direction de l'approvisionnement</b>
<b>Objet : Rejet de soumissions pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée (Appel d'offres 2016-50-110)</b>
<b>Date : Le 23 septembre 2016</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

À la suite de la résolution CE-2015-14-87, la Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet cité en objet. Nous avons fait paraître un avis dans le journal Le Peuple Lévis le 24 août 2016 et sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 19 août 2016, date de l'appel d'offres. Cinq (5) entreprises se sont procuré les documents sur SÉAO.

**COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS :**

Mme Josée Pouliot a fait l'ouverture de cinq (5) soumissions le 13 septembre 2016, à 14 h, en présence de M. Steeve Ruel, Mme Danielle Bergeron et quelques représentants de compagnies.

Les soumissions se lisaient comme suit (Prix avant TPS et TVQ) :

- <b>Les Excavations Lafontaine inc.</b>	<b>847 945,00 \$</b>
- <b>Maxi-Paysage inc.</b>	<b>1 111 250,00 \$</b>
- <b>Gilles Audet Excavation inc.</b>	<b>1 557 500,00 \$</b>
- <b>Les Constructions Bé-Con inc.</b>	<b>1 575 000,00 \$</b>
- <b>Nasco inc.</b>	<b>2 175 000,00 \$</b>

**CONSIDÉRATIONS :**

Attendu que suite à l'analyse des soumissions nous avons constaté un écart important entre le prix unitaire soumis et celui estimé ;

Attendu que ce contrat serait d'une durée de cinq ans ;

Attendu qu'il est possible, en vertu de l'article 20.1 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, de ne retenir aucune soumission si les prix proposées accusant un écart important par rapport à l'estimation établie par la Ville ;

Attendu que la Direction de l'approvisionnement recommande de rejeter les soumissions déposées et de lancer un nouvel appel d'offres avec un devis modifié.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**
**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

Il est impératif de rejeter les soumissions le plus tôt afin de lancer le nouvel appel d'offres dans les meilleurs délais afin de s'assurer que les entreprises pourront préparer leurs machineries à temps pour fournir le service pour le début de la période hivernale.

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires

